

RAPPEL

Démarchages frauduleux

La municipalité met en garde ses administrés contre des sociétés de démarchage à domicile pour des travaux d'amélioration de l'habitat et de vérification de charpente de toiture.

Ces sociétés se recommandant à tort de la Mairie ou du Conseil départemental et font pression pour s'introduire au domicile de personnes souvent âgées pour leur proposer des travaux souvent inutiles, à des prix prohibitifs.

Leur visite de « vérification » qu'ils prétendent gratuite n'a pour seul objectif que de proposer des devis de travaux.

Faites établir plusieurs devis auprès d'autres artisans. Ne signez rien et sachez que vous avez un délai de rétractation de 14 jours si vous avez signé un contrat.

Plus de renseignements peuvent vous être données à la Maison de l'Habitat 1, rue République – TEL. 04 94 06 90 01.

Des associations peuvent vous recevoir et défendre vos intérêts (ADIL, CLCV , etc...)

Contact presse : 04 94 06 90 22

presse@la-seyne.fr

